

Agir contre les AT/MP des salariés intérimaires en entreprise utilisatrice

1 jour
7 heures

Objectif professionnel : cette formation, qui s'inscrit dans le contexte de co-tarification des AT/MP, développe l'aptitude des participants à agir utilement dès la survenance d'un sinistre impliquant un intérimaire. Elle vise à sécuriser leurs pratiques par la mise en œuvre d'une collaboration et d'une prévention partagée des risques professionnels avec les agences d'emploi. Elle permet de mieux maîtriser l'impact financier, juridique et organisationnel des AT/MP dans le cadre du recours à l'intérim.

Objectifs pédagogiques :

Identifier la nature du sinistre	Evaluer les conséquences	Réagir face à un AT/MP	Coconstruire la sécurité avec l'agence
----------------------------------	--------------------------	------------------------	--

Prérequis : Aucun

1. Identifier la nature du sinistre

Définir accident de travail, accident de trajet et maladie professionnelle

Qualifier l'origine professionnelle : présomption d'imputabilité, critères déterminants, cas particuliers (télétravail, déplacement professionnel)

Se repérer dans les mécanismes de reconnaissance : déclaration, délais, réserves, contestations

Modalités pédagogiques : cas pratique à partir de cas concrets « Identifier les critères déterminants de qualification des accidents »

2. Evaluer les conséquences d'un AT/MP

Evaluer l'impact du nouveau partage de tarification : principe de co-tarification, partage des coûts, majorations

Distinguer faute inexcusable et risque pénal Analyser la répartition des responsabilités entre l'agence et l'entreprise utilisatrice

Mesurer les incidences du principe d'indépendance des rapports employeur/CPAM et salarié/CPAM

Modalités pédagogiques : calcul de l'incidence financière d'un AT, atelier faute inexcusable

3. Réagir face à un AT/MP

Recueillir et transmettre les informations à l'agence pour la DAT

Motiver des réserves avec l'agence

Suivre le dossier et documenter les échanges Défendre les intérêts de l'entreprise dans l'instruction administrative

Modalités pédagogiques : analyse collective d'un dossier AT et de ses modalités de traitement

4. Coconstruire la sécurité avec l'agence

Préparer la mission en intégrant les risques : DUERP, évaluation du poste, fiche de poste Formaliser la demande à l'agence (sécurité, aptitude, profil)

Organiser l'accueil sécurité : information, formations, équipement

Gérer les changements de poste en cours de mission

Evaluer la mission en intégrant les retours sécurité

Associer l'agence à l'analyse des accidents et des presqu'accidents

Suivre les indicateurs

Modalités pédagogiques : tableau de suivi du processus de mise à disposition

Collaborateur chargé de la gestion des RH ou de la prévention sécurité

Profil des formateurs consultable sur www.managir.com

Evaluation des compétences en début et en fin de formation. Mesure de satisfaction en fin de session. Mesure de satisfaction du donneur d'ordre à ± 8 jours, évaluation par « Avis Vérifiés » à ± 1 mois, mesure de satisfaction et d'impact à ± 3 mois. Possibilité de questionnement complémentaire par mail pendant 30 jours

INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS
01 45 23 22 22 ou ggury@managir.com

Réf. 128-042
Version 290925





V190422

Man'Agir Consultants 15 rue Ambroise Thomas 75009 Paris
01 45 23 22 22 formation@managir.com
S.A.S.U. au capital de 72 000€ - APE 8559A - RCS 422.811.539.000.28